



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

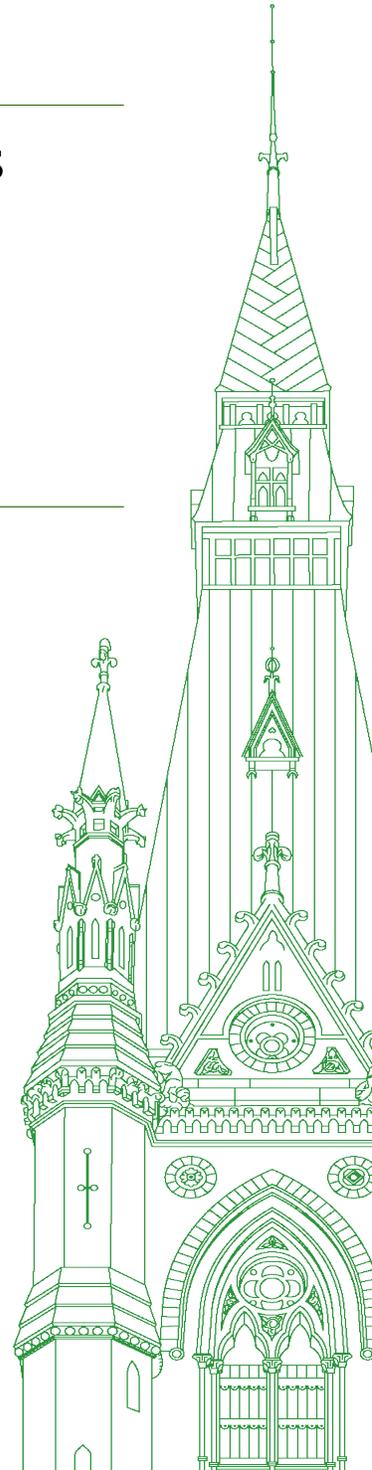
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 23 mars 2022

Président : M. John Aldag



Comité permanent des ressources naturelles

Le mercredi 23 mars 2022

• (1545)

[Traduction]

Le président (M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 12^e séance du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son étude sur un plafond des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur pétrolier et gazier. Nous tenons aujourd'hui la septième des neuf réunions que nous organisons pour entendre des témoins dans le cadre de cette étude.

Veillez noter qu'aujourd'hui, nous nous réunissons en public pour entendre nos témoins jusqu'à 16 h 30. Ensuite, nous poursuivons la séance à huis clos de 16 h 30 à 17 h 30 afin d'étudier le projet de rapport sur le fonds de réduction des émissions — programme côtier et infracôtier.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021. Les députés assistent à la réunion en personne ou à distance en utilisant l'application Zoom. Nous vous prions de noter que la diffusion sur le Web montrera toujours la personne qui s'exprime plutôt que l'ensemble du Comité.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler à tous les participants qu'il est interdit de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de votre écran pendant la séance. Les délibérations d'aujourd'hui seront télévisées et accessibles sur le site Web de la Chambre des communes.

J'aimerais commencer par accueillir MM. Patzer, Kitchen, Morrice et Anandasangaree au sein du Comité. Soyez les bienvenus à la séance d'aujourd'hui.

Je rappelle rapidement aux députés présents dans la salle que, selon les directives en matière de santé et sécurité, ils sont autorisés à enlever leur masque lorsqu'ils sont assis. Toutefois, nous vous demandons de porter un masque quand vous vous déplacez dans la salle. En outre, toutes les autres personnes présentes dans la salle sont priées de porter un masque en tout temps, sauf quand elles boivent ou mangent quelque chose.

Pour les témoins et les députés qui se joignent à nous aujourd'hui de façon virtuelle, j'énoncerai rapidement quelques règles à suivre pour nous aider à assurer le bon déroulement de la réunion.

Des services d'interprétation sont mis à votre disposition pour la réunion. Au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le parquet, l'anglais ou le français. Le parquet vous transmet la langue utilisée en temps réel, alors que l'anglais et le français vous fournissent l'interprétation en anglais ou en français des délibérations du Comité. Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la

langue officielle de leur choix. Nous demandons ou rappelons à tous les témoins qui comparaissent devant le Comité pour la première fois ou qui reviennent nous parler d'adopter un ton favorisant une conversation normale. Cela permet aux interprètes de suivre le rythme des délibérations, ce qui peut être très difficile, en particulier lorsqu'ils travaillent à distance. Il n'est pas nécessaire de se précipiter. Si vous parlez trop vite, nous serons forcés de vous demander de ralentir votre débit ou de vous interrompre afin que les interprètes puissent faire leur travail correctement.

Pour les membres présents dans la salle, je précise que vous n'avez qu'à lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Je prie tous ceux qui participent à la réunion par voix électronique de bien vouloir utiliser la fonction « Lever la main », d'activer leur microphone pour prendre la parole et de le désactiver une fois qu'ils ont terminé. Attendez que je vous nomme avant de prendre la parole, et veuillez mettre votre microphone en sourdine lorsque vous ne vous exprimez pas.

Je rappelle à tous les députés et les témoins qu'ils doivent adresser leurs observations à la présidence pour assurer le bon déroulement de la réunion.

Je mentionne aussi que notre emploi du temps est assez serré aujourd'hui. Par conséquent, je précise, pour les témoins qui se joignent à nous, qu'en général, les députés sont autorisés à gérer leur temps de parole. Si vous avez quelque chose à dire, vous pouvez lever la main, mais s'ils souhaitent poser une série de questions à un certain témoin, il se peut qu'ils n'aient pas le temps de vous donner la parole. Comme je l'ai indiqué, il appartient aux députés de choisir la façon dont ils veulent mener la conversation.

Nous utilisons aussi un système de cartons très pratique. Quand il ne reste plus que 30 secondes, je lève le carton jaune. Quand le temps est écoulé, je lève le carton rouge. Vous n'avez pas besoin de vous arrêter au milieu d'une phrase, mais veuillez conclure aussi rapidement que possible pour que nous puissions passer à la personne suivante.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre étude sur un plafond des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur pétrolier et gazier, nous accueillons plusieurs témoins. Kevin Anderson, professeur en énergie et changement climatique au Centre Tyndall pour le changement climatique de la University of Manchester, comparaitra à titre personnel. De plus, nous entendrons Francesco La Camera, directeur général, Agence internationale pour les énergies renouvelables; Olaf Merk, administrateur, Organisation de coopération et de développement économiques, Forum international des transports; et Francis Fong, directeur général, Groupe Banque TD.

• (1550)

Après ces introductions, nous allons entrer dans le vif du sujet. Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Je précise encore une fois que je lèverai un carton de 30 secondes, puis un carton rouge pour indiquer que votre temps est écoulé. Ensuite, nous passerons au prochain intervenant.

Monsieur Anderson, si vous êtes prêt, nous vous céderons la parole pour que vous puissiez faire votre déclaration préliminaire. Vous disposez de cinq minutes.

M. Kevin Anderson (professeur en énergie et changement climatique, Centre Tyndall pour le changement climatique, University of Manchester, à titre personnel): Merci beaucoup.

Mon témoignage repose sur un rapport que mon collègue Dan Calverley et moi-même avons publié hier. Dans le rapport, nous avons étudié les voies d'élimination progressive de la production de combustibles fossiles dans le cadre de budgets carbone qui respectent l'Accord de Paris.

Je voudrais commencer par présenter quelques faits clés au sujet des émissions énergétiques du Canada, que vous connaissez de toute façon bien mieux que moi, ainsi qu'au sujet de la production de pétrole et de gaz et des émissions en général.

Le Canada produit un peu moins de 5,5 % du pétrole et du gaz mondial. Le PIB par habitant mesuré en dollars américains et en fonction de la parité des pouvoirs d'achat s'élève à environ 51 500 \$ par personne, dont les revenus pétroliers et gaziers représentent environ 10 %. Le PIB par habitant non pétrolier et gazier du Canada est donc d'environ 46 000 \$ US, ce qui le place au 13^e rang des 88 pays producteurs de pétrole et de gaz dans le monde.

Du côté de la consommation, le Canada ne fait pas preuve d'un leadership significatif. Il a l'un des niveaux les plus élevés d'émissions par habitant, soit environ 16 tonnes par personne. C'est deux fois et demie plus que le CO₂ par personne de la Suède, où je me trouve actuellement et où les hivers sont tout aussi froids.

Depuis 1990 et le premier rapport du GIEC, le Canada a vu ses émissions de CO₂ augmenter de 27 %. Dans le même temps, les émissions de la Suède ont diminué de 28 %.

La question des véhicules en est la parfaite illustration. Le parc automobile du Canada est à peu près le plus polluant de tous les pays industrialisés. Le fait d'utiliser le froid et les longues distances pour expliquer cela n'est qu'une excuse. Les Canadiens vivent dans une zone du Canada relativement étroite et située dans le Sud du pays, où les températures sont très semblables à celles de la Suède, de la Finlande et de la Norvège, lesquelles sont dotées de véhicules beaucoup moins polluants.

En bref, par rapport aux autres producteurs de pétrole et de gaz, le Canada est financièrement bien placé pour se détourner de la production de pétrole et de gaz. Le Canada dispose également d'un énorme potentiel d'amélioration de son utilisation énergétique terriblement inefficace.

Dans cet esprit, je vais maintenant parler du rapport, qui met l'accent sur le secteur du pétrole et du gaz, un secteur dans lequel j'ai déjà travaillé à la fois sur terre et en mer, à titre d'ingénieur concepteur.

Comme point de départ, nous considérons que le gouvernement canadien était sincère lorsqu'il a signé l'Accord de Paris et d'autres

protocoles climatiques et qu'il a donc bien l'intention de respecter son engagement à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 ou 2 °C, comme cela a été inscrit dans l'Accord de Paris.

À partir de là, nous avons utilisé les derniers budgets carbone du GIEC. Dans le cadre de mon témoignage, je vais me concentrer sur notre interprétation la plus conservatrice de l'Accord de Paris, du communiqué du G7 et des engagements de la COP26, que nous considérons comme une probabilité de 50 % de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Cela correspond à un budget carbone mondial pour le secteur énergétique mondial d'environ 360 milliards de tonnes de CO₂, à partir de 2022.

Sur cette base, je souhaite résumer les messages clés de notre rapport et les communiquer au Canada. Les budgets carbone requis pour rendre possible un réchauffement de 1,5 °C et, en fait, bien inférieur à 2 °C, nécessitent des réductions d'émissions beaucoup plus urgentes que celles qu'envisage tout gouvernement, et ces budgets carbone exigent l'élimination rapide et complète de toute production de combustibles fossiles. Les calculs sont clairs. Le budget carbone requis pour avoir une chance sur deux de ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 °C équivaut à 10 années d'émissions mondiales actuelles. Je dis bien 10 années.

Le cadre de responsabilité commune mais différenciée de l'ONU exige que les nations riches dont les économies sont moins dépendantes des revenus du pétrole et du gaz, comme le Canada, montrent la voie en adoptant des taux élevés de fermeture et des dates d'élimination progressive précoces. Les nations plus pauvres ont une certaine marge de manœuvre à cet égard puisque les taux de fermeture sont plus lents et des dates d'élimination progressive sont légèrement plus tardives.

Le budget carbone pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement à 1,5 °C impose des restrictions très strictes de la production de pétrole et de gaz. Pour le Canada, comme pour les autres pays producteurs de pétrole et de gaz riches, la production de pétrole et de gaz doit être réduite d'environ 74 % d'ici à 2030 et éliminée complètement d'ici à 2034. Pour les nations les plus pauvres, une réduction de 14 % est nécessaire d'ici 2030, et leur production doit être éliminée complètement d'ici 2050.

Dans le cadre du budget carbone du GIEC, pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement à 1,5 °C, il n'y a pratiquement pas de marge de manœuvre en matière d'émissions pour permettre à un pays de développer de nouvelles installations de production de quelque nature que ce soit, qu'il s'agisse de mines de charbon, de puits de pétrole ou de terminaux gaziers. Cette conclusion difficile vaut pour toutes les nations, quels que soient leurs revenus ou leurs niveaux de développement.

En résumé, si le Canada ne veut pas revenir sur ses engagements de Paris, il n'a d'autre choix que d'établir un plafond de carbone basé sur le pétrole et sa production. Ce plafond exige que le Canada réduise sa production de pétrole et de gaz de près des trois quarts d'ici 2030 et élimine toute production d'ici 2034.

Sinon, nous devons être honnêtes envers nos enfants et envers ceux qui souffrent déjà des effets climatiques que nous avons sciemment choisis de leur imposer, et nous devons leur dire que nous ne sommes pas prêts à effectuer les changements nécessaires pour respecter nos engagements. Ils devront donc se préparer à vivre un réchauffement de 3 ou 4 °C et à affronter les effets climatiques dévastateurs que cela implique.

• (1555)

Le choix que nous ferons ici en dira long sur le type de société dans laquelle nous vivons et sur le type de dirigeants que nous avons.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président: Merci, monsieur Anderson.

Nous allons maintenant donner la parole à M. La Camera pour qu'il puisse faire sa déclaration préliminaire de cinq minutes.

M. Francesco La Camera (directeur général, Agence internationale pour les énergies renouvelables): Je vous remercie infiniment de m'avoir invité à participer à cette discussion.

En bref, l'IRENA est une agence intergouvernementale. Elle compte 167 membres et en comptera 168 dans 15 jours. Nous sommes la seule agence intergouvernementale mondiale qui compte autant de membres.

Je dirais que la discussion que nous avons aujourd'hui est une discussion qui, en fin de compte, porte sur la transition énergétique. Nous constatons que la transition énergétique est déjà en place. Elle est en train de se produire. Elle est principalement guidée par les marchés, parce que le coût des énergies renouvelables a baissé de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie et, désormais, la planète est en grande partie le moyen le plus pratique de produire de l'électricité.

Il ne fait aucun doute que le système énergétique du futur sera défini par la présence prédominante des énergies renouvelables, qui seront complétées par l'hydrogène, c'est-à-dire sur l'hydrogène vert et la biomasse durable. C'est en train de se produire et, à notre avis, rien ne peut arrêter cette transition.

L'IRENA s'efforce de comprendre toutes les réalités et la manière dont elles s'inscrivent dans le cadre des exhortations de l'Accord de Paris. Nous nous livrons à cet exercice par le biais de notre rapport intitulé « World Energy Transitions Outlook », qui trace une voie possible vers l'objectif de 1,5 degré Celsius de l'Accord de Paris. Il est important de préciser que cette perspective porte sur les technologies dont nous avons besoin. Il s'agit de technologies qui sont disponibles dès maintenant, car il vient d'être dit que la prochaine décennie, c'est-à-dire les 10 prochaines années, nous révélera si nous serons en mesure de demeurer ou non sur une voie compatible avec l'Accord de Paris. Dans notre prochain rapport, nous disons très clairement que nous sommes très près de rendre l'objectif de 1,5 degré Celsius irréalisable si nous ne mettons pas en œuvre des changements radicaux.

Il y a la partie technologique, puis la partie politique. Ces dimensions sont très pertinentes. Le débat d'aujourd'hui porte sur la partie politique. Naturellement, le système de plafonnement et d'échange est l'une des politiques, ou l'un des instruments, dont nous avons besoin pour réduire les émissions de CO₂.

La troisième partie concerne l'incidence socio-économique de la transition énergétique, ainsi que toutes les mesures politiques, comme celle dont vous discutez. Il est clair que la direction dans laquelle nous nous engageons est satisfaisante, mais le fait est que nous ne sommes pas sur la bonne voie si nous considérons la vitesse et l'ampleur de la transition énergétique.

Votre débat est très utile à cet égard, car un système de plafonnement et d'échange est l'un des instruments dont nous disposons pour tenter de réduire les émissions de CO₂. Un bon exemple à cet égard

est celui de l'Union européenne et de son régime d'échange de droits d'émissions. Un autre exemple est le système qui existe déjà au Canada, notamment le système entre le Canada et l'Ontario. Pour autant que je me souvienne, une sorte d'échange a toujours lieu. Le plafond n'est pas très clair, mais l'échange a déjà lieu. Un système de plafonnement et d'échange est l'un des moyens les plus efficaces de maîtriser le marché et de le faire évoluer dans la direction que nous souhaitons.

Je vais conclure ici, car je pense qu'il ne me reste que 50 secondes. Il est également important de reconnaître la façon dont, à l'avenir, les énergies renouvelables qui contribueront à un système énergétique plus propre permettront à chaque pays d'être plus indépendant en matière d'énergie. Là où nous avons des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert, nous aurons plus d'acteurs dans les marchés et plus de sources d'approvisionnement, il sera donc difficile, voire impossible, de mettre à profit les carburants et, par conséquent, d'utiliser le carburant pour alimenter une dynamique en matière de politique numérique.

L'accélération de la transition doit se faire, non seulement pour des raisons climatiques et économiques, mais aussi pour permettre aux pays du monde entier de jouir de droits, d'une indépendance et d'une sécurité.

Je vous remercie infiniment de votre attention.

• (1600)

Le président: Voilà qui est excellent. Je vous remercie de votre déclaration préliminaire.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Merk pendant cinq minutes.

Veuillez prendre la parole.

M. Olaf Merk (administrateur, Organisation de coopération et de développement économiques, Forum International des Transports): Bonjour, merci beaucoup de l'invitation.

Je travaille au Forum International des Transports de l'OCDE. Nous sommes une organisation internationale basée à Paris qui compte 63 pays membres, pour la plupart des économies de marché développées. Nous effectuons des analyses stratégiques pour les gouvernements de nos États membres. Une partie de notre travail consiste à faire des projections concernant les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports et à donner des conseils en matière de politiques pour la décarbonisation du secteur.

On m'a demandé de vous parler aujourd'hui de la relation entre les émissions dans le secteur des transports et les émissions dans le secteur pétrolier et gazier. J'aborderai cette question sous deux angles, essentiellement.

Premièrement, le secteur des transports est l'un des plus importants consommateurs de pétrole et de gaz. Cela se traduit, bien sûr, par d'importantes émissions de CO₂. Dans nos perspectives en matière de transports, nous estimons que les émissions totales de CO₂ dues aux transports ont atteint environ 6,5 gigatonnes en 2020. Cela représente environ le quart du total des émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie.

Si rien ne change, nous prévoyons que les émissions annuelles atteindront 7,5 gigatonnes en 2030 et 8,5 gigatonnes en 2050 dans le secteur des transports. Par conséquent, des scénarios politiques plus ambitieux sont nécessaires pour limiter les hausses de température, conformément à l'Accord de Paris. Les émissions doivent commencer à baisser dès que possible dans le secteur des transports et diminuer de plus de moitié d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 2020.

Ce scénario pourrait se réaliser grâce à une tarification substantielle du carbone, à une tarification routière basée sur la distance, à une transition rapide vers l'adoption des véhicules électriques et des véhicules alimentés par des carburants de substitution et à diverses autres mesures.

En d'autres termes, la décarbonisation du secteur des transports pourrait réduire les besoins de production pétrolière et gazière, et contribuer ainsi à réduire les émissions dans le secteur pétrolier et gazier, comme on le souhaiterait en fixant un plafond. Inversement, l'imposition d'un plafond au secteur pétrolier et gazier, qui baisserait au fil du temps, pourrait également favoriser la décarbonisation du secteur des transports.

D'un autre point de vue, le secteur des transports pourrait être considéré comme une partie essentielle de la chaîne d'approvisionnement en pétrole et en gaz, et donc, comme faisant partie du secteur lui-même. Le pétrole et le gaz destinés à l'exportation sont souvent transportés par pétroliers et transporteurs de gaz. Le pétrole, les produits pétroliers et le gaz représentent près du tiers du volume total du transport maritime.

Le transport du pétrole et du gaz pourrait être inclus dans la définition même du secteur pétrolier et gazier dans la conception du plafond des émissions imposées au secteur. Ce pourrait être intéressant, car les émissions associées au transport maritime international échappent généralement aux politiques des gouvernements nationaux.

La réglementation des émissions générées par le transport maritime relève généralement des normes mondiales de l'Organisation maritime internationale — l'OMI —, plutôt que des pays. Ainsi, le transport maritime international est exclu des systèmes de tarification du carbone des pays. Cependant, il n'y a pas de système mondial de tarification du carbone dans le secteur du transport maritime actuellement, car plusieurs États membres de l'OMI s'y opposent. Même si l'on parvenait à s'entendre sur la nécessité d'un système mondial de tarification du carbone pour le transport maritime, il faudrait probablement beaucoup de temps avant qu'il ne soit établi et véritablement mis en œuvre.

C'est pourquoi certains pays prennent des initiatives de niveau sous-mondial. La proposition de la Commission européenne d'inclure le transport maritime dans son système d'échange de quotas d'émission, le SEQE-UE, en est un bon exemple. Selon cette proposition, les navires devraient payer en fonction de la quantité de CO₂ qu'ils émettent dans leurs voyages à l'intérieur de l'UE et en partie dans leurs voyages internationaux à destination et en provenance d'un port de l'UE. Autrement dit, la tarification du carbone s'appliquerait non seulement aux émissions dans les eaux territoriales des États de l'UE, mais aussi aux émissions dans les eaux internationales.

• (1605)

Ce pourrait être un exemple intéressant à examiner dans vos discussions, parce que la situation pourrait se comparer à celle du

transport maritime de pétrole et de gaz à destination et en provenance des ports canadiens, qui pourrait être considéré comme faisant partie de l'industrie pétrolière et gazière, ou un élément connexe, et serait assujéti à un plafond des émissions imposé au secteur pétrolier et gazier.

J'espère que cela vous sera utile dans vos discussions. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Fong.

Monsieur Fong, vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, s'il vous plaît.

M. Francis Fong (directeur général, Groupe Banque TD): Je remercie le président du comité des ressources naturelles de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Francis Fong. Je suis directeur général de la recherche ESG pour les Services économiques TD. À titre d'information, les Services économiques TD produisent des analyses économiques, des prévisions et des recherches sur une multitude de questions macroéconomiques, et mon équipe se concentre sur les questions environnementales et sociales.

Dans mon exposé, j'aimerais présenter quelques points de vue différents qui, selon moi, seront importants lorsque le Comité examinera à la fois la mise en œuvre et la conception stratégique d'un plafond strict d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier.

Tout d'abord, bien que cela ait probablement déjà été discuté lors de réunions précédentes, j'aimerais souligner l'importance de nous attaquer à l'intensité des émissions liées à la production de combustibles fossiles.

Deuxièmement, j'aimerais parler de la difficulté d'évaluer les incidences économiques potentielles de cette politique en situant la discussion dans le contexte plus large de la politique climatique canadienne.

Troisièmement, j'aimerais discuter de la façon dont le gouvernement peut et doit jouer un rôle plus dynamique pour aider le secteur à réduire ses émissions au moyen de politiques connexes, notamment pour favoriser la décarbonisation, et d'outils comme les ajustements à la frontière pour le carbone.

Permettez-moi de commencer par dire qu'il s'agit d'une discussion d'une importance cruciale, surtout maintenant que notre objectif provisoire de réduction des émissions est fixé à 40-45 % par rapport aux niveaux de 2000 d'ici 2030. Le Canada, comme de nombreux pays, aura de la difficulté à atteindre cet objectif. Il est toutefois essentiel que nous y parvenions afin de continuer de limiter l'augmentation de la température moyenne bien en deçà de 2 °C et idéalement à 1,5 °C, mais cela soulève bien sûr la question de savoir comment nous pouvons y parvenir dans un délai aussi court.

La production de combustibles fossiles au Canada, plus précisément de pétrole et de gaz, constitue un point de départ naturel. Ce secteur est actuellement responsable de plus du quart de nos émissions totales de gaz à effet de serre. Ces émissions ont augmenté graduellement de près de 90 % entre 1990 et 2019 en raison de l'augmentation de la production pour répondre à la demande croissante de combustibles fossiles et des prix moyens élevés de ces produits, ce qui rend économiquement avantageuse la production relativement intensive en émissions du Canada.

Il est donc urgent de nous attaquer aux émissions dans ce secteur, étant donné le rôle prépondérant que joue la production de pétrole et de gaz dans le profil global des émissions du Canada. Toutefois, je tiens à souligner que la production de pétrole et de gaz n'est qu'une partie de l'équation. Comme l'a déjà expliqué brièvement M. Anderson, et j'ajouterais un peu à ce qu'il a dit, 66 % de la consommation d'énergie primaire du Canada est générée par les combustibles fossiles, une proportion qui n'a pas beaucoup changé ces dernières années.

C'est une évidence, mais il convient tout de même de préciser qu'il y a deux façons de procéder pour modifier les émissions dans le secteur: réduire notre dépendance globale aux combustibles fossiles en décarbonisant les services d'utilisation finale ou réduire l'intensité des émissions générées par la production. Il est probable que nous devions avancer énergiquement sur les deux fronts si nous voulons atteindre notre objectif.

Un plafonnement strict des émissions dans le secteur pétrolier et gazier est l'une des nombreuses politiques qui devraient être envisagées dans l'éventail de mesures destinées à réduire massivement les émissions associées à la production tout en incitant les acteurs à décarboniser d'autant les services d'utilisation finale. Ces politiques devront également prendre en compte d'autres considérations, dont la transition nécessaire à prévoir pour ceux qui seront les plus touchés par le changement climatique, tant en raison des phénomènes météorologiques extrêmes que pour opérer la transition vers l'énergie propre en tant que telle, et il faudra également garantir la fiabilité de notre approvisionnement énergétique.

Lorsqu'on envisage un plafonnement strict des émissions, qui s'inscrit parmi un ensemble plus vaste de mesures, il est difficile d'évaluer pleinement les incidences économiques du plafonnement exclusivement, sans tenir compte des autres mesures ni du contexte économique général dans lequel nous nous trouvons actuellement. Bien sûr, on peut craindre les conséquences de cette mesure sur la compétitivité du pétrole et du gaz, mais la façon dont cette politique se conjuguerait à la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'évolution du point de référence des émissions utilisé dans le système de tarification fondé sur le rendement, à la réglementation sur les carburants propres et aux autres facteurs n'est pas tout à fait claire.

En théorie, ces politiques climatiques, individuellement et prises ensemble, devraient contribuer à réduire progressivement les émissions au fil du temps, mais ce pourrait être au détriment de la compétitivité par rapport aux pays ayant des politiques climatiques moins strictes dans un secteur qui joue encore un rôle très important dans la prospérité économique générale de ce pays. Toutefois, ce phénomène pourrait également être atténué par l'évolution actuelle des prix des matières premières. Si l'on met de côté le fait que les événements horribles qui se déroulent en Ukraine en sont une des causes, il est indéniable que les perspectives du secteur ont changé avec l'augmentation des prix des matières premières.

Il est également possible que tout impact sur la compétitivité soit atténué par d'autres politiques déjà envisagées. Prenons l'exemple de la réglementation proposée par le Canada sur le méthane. Nous nous sommes récemment engagés, en octobre dernier, à réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier de 75 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2012. Ces émissions proviennent principalement de la ventilation et des émissions fugitives, et leur tendance est à la baisse depuis la fin des années 1990. Toutefois, le méthane représente encore environ un quart des émissions

totales dans ce secteur, de sorte que l'atteinte de cet objectif de réduction de 75 % entraînerait une diminution nette de l'équivalent CO₂ d'environ 28 mégatonnes par rapport aux niveaux actuels.

D'après ce que je comprends, il est possible de réduire l'intensité des émissions de méthane à l'aide des technologies actuelles, et cela pourrait nous permettre d'atteindre en même temps notre objectif de réduction des émissions dans ce secteur. Ajoutons à cela les efforts visant à décarboniser les services d'utilisation finale à forte valeur ajoutée, comme en ont déjà parlé M. Merk et M. Anderson, dans des domaines comme les transports, où les émissions de gaz à effet de serre augmentent constamment depuis 2007, tandis que les émissions stagnent ou diminuent dans la plupart des autres secteurs de l'économie.

• (1610)

Si les efforts visant à accroître l'adoption des véhicules électriques, par exemple, sont couronnés de succès, il est possible qu'il s'avère moins pertinent d'imposer un plafonnement strict des émissions au secteur pétrolier et gazier. Ainsi, nous devons combiner cette politique à d'autres pour nous attaquer à la source des émissions.

Je peux peut-être m'arrêter là.

Le président: Parfait. Je vous remercie.

J'aurais dû m'excuser; nous avons commencé un peu en retard aujourd'hui en raison de votes à la Chambre.

Pour le premier tour, chacun des quatre partis aura six minutes. Cela nous mènera un peu plus tard que prévu. Je pense qu'il est important d'entendre chacun des témoins qui sont ici aujourd'hui, alors nous dépasserons légèrement l'heure prévue de 16 h 30, après quoi nous poursuivrons la séance à huis clos.

Monsieur Melillo, vous êtes le premier sur ma liste. Vous disposez de six minutes. Étant donné que ce sera notre seul tour, si vous voulez partager votre temps avec quelqu'un d'autre, n'hésitez pas à le faire.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Je vous remercie.

Je céderai mon temps de parole à M. Maguire, en fait.

Le président: Très bien.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à mon collègue.

Monsieur Fong, j'ai juste quelques questions rapides. Vous êtes peut-être d'accord avec cela de toute façon, mais en ce qui concerne la technologie, l'un des membres du Groupe consultatif pour la carboneutralité a déclaré plus tôt que le recours aux technologies d'élimination « devrait servir pour les émissions les plus difficiles à éliminer ». Êtes-vous d'accord avec cela, ou pensez-vous qu'il serait avisé d'utiliser le captage et la séquestration du carbone, et pas que dans les circonstances les plus extrêmes, surtout si l'on considère le Canada comme un leader établi du développement technologique?

M. Francis Fong: Je vous remercie de cette question.

En fait, nous avons publié hier un rapport sur le captage du carbone, qui décrit en détail son rôle dans la transition vers une énergie propre. Il s'agit manifestement d'une question très controversée à l'heure actuelle, il est donc difficile d'y répondre, de manière générale. Je dirais que, de toute évidence, si l'on examine les scénarios de carboneutralité échafaudés par l'IRENA, l'AIE, le GIEC et d'autres, les technologies de captage et d'élimination du dioxyde de carbone ont un rôle très important à jouer, même dans un monde carboneutre. Ces technologies sont exclusivement réservées pour des choses comme le captage direct dans l'air et les carburants propres, notamment les biocarburants avec captage du carbone.

Cependant, je considère qu'il est fort possible que le captage du carbone, en particulier le captage à la source, ait désormais un effet positif sur [difficultés techniques] la viabilité de ces technologies dans une multitude de contextes, où elles peuvent ou non être utilisées. Je pense que nous aurions assurément avantage à considérer le captage du carbone comme un outil de la boîte à outils plus vaste que nous utilisons pour lutter contre les émissions.

J'aimerais préciser que nous essayons, comme beaucoup d'autres témoins l'ont mentionné aussi, de déterminer comment vraiment décarboniser les services d'utilisation finale, mais c'est complexe. Il y a urgence à le faire. Le bilan du Canada n'est pas très reluisant. De nombreux autres pays sont dans le même bateau, c'est certain. Si nous ne réussissons pas à décarboniser les services d'utilisation finale, par exemple — je ne dis pas que nous ne pouvons pas y arriver, mais si nous n'y arrivons pas —, nous devons forcément trouver une meilleure façon de produire des combustibles fossiles en conséquence. Je pense que de toute évidence, le captage du carbone...

M. Larry Maguire: Merci pour votre réponse, monsieur Fong. Je vais passer à autre chose étant donné que le temps file.

Vous êtes co-auteur du rapport intitulé *Don't Let History Repeat: Canada's Energy Sector Transition and the Potential Impact on Workers*. Vous y indiquez qu'il doit y avoir un « changement technologique » au sein de l'industrie pétrolière et gazière pour atteindre les niveaux cibles de réduction des émissions.

Pensez-vous que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ou CUSC, fait partie des moyens que le secteur pourrait privilégier pour réduire l'intensité des émissions? Je pense, d'après vos commentaires, que vous serez d'accord avec cela. Et surtout, comment le crédit d'impôt existant devrait-il être utilisé pour attirer des investissements en capitaux afin de favoriser l'intégration de ces mécanismes éprouvés de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur pétrolier et gazier?

• (1615)

M. Francis Fong: C'est une excellente question. On s'emploie bien sûr actuellement à déterminer la forme que devrait prendre une politique en ce sens. Je n'ai pas vraiment de détails à vous donner quant à un éventuel crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage de carbone. Je vous dirais qu'il est possible à ce titre de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde, comme par exemple aux États-Unis avec le crédit d'impôt 45Q.

Pour répondre plus directement à votre question, j'estime effectivement possible que la captation du carbone puisse jouer un rôle significatif en aidant le secteur pétrolier et gazier à réduire l'intensité des émissions actuellement issues de ses activités de production.

M. Larry Maguire: Pourriez-vous nous dire en terminant si vous êtes d'accord avec certains de nos témoins de l'Université de

Calgary et de l'Université Simon Fraser qui jugent nécessaire d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de nos secteurs pour réduire nos émissions? Croyez-vous comme eux que cet effort ne doit pas se limiter à l'industrie pétrolière et gazière, mais être déployé dans l'ensemble des secteurs au Canada?

M. Francis Fong: C'est ce que je crois également. Il est bien certain que l'industrie pétrolière et gazière contribue dans une large mesure à l'intensité de nos émissions, mais les transports, le parc immobilier et l'industrie lourde font aussi partie des secteurs qui ont amplement recours aux combustibles fossiles. Si nous voulons atteindre notre cible, il faut assurément que des mesures soient prises pour décarboniser simultanément tous les secteurs de notre économie.

M. Larry Maguire: Merci.

Monsieur le président, étant donné que le sous-comité n'a pas pu tenir de réunion hier ou plus tôt aujourd'hui — je pense que nous nous réunissons le lundi —, je vais simplement laisser le reste de mon temps à M. Simard. Je pense qu'il a quelque chose à ajouter.

[Français]

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci, monsieur le président.

Je suis prêt à déposer la motion que nous n'avons malheureusement pas pu déposer lundi. Si cela ne vous embête pas, je déposerai la motion suivante:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude concernant les dépassements de coûts de l'expansion du pipeline Trans Mountain; que le Comité invite le directeur parlementaire du budget, le ministre responsable, des experts et des fonctionnaires, pour faire le suivi sur ce programme, et, pour ce faire, que le Comité tienne deux (2) rencontres; et que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre.

[Traduction]

Le président: La motion est bien reçue. Merci.

C'est tout le temps que vous aviez.

M. Larry Maguire: Je pense que nous devrions simplement aller de l'avant avec cette motion. Elle a été présentée et nous devrions régler le tout dès maintenant en la mettant aux voix.

Le président: Nous ne sommes pas en train de discuter des travaux du Comité, alors je crois que les motions...

M. Larry Maguire: Il peut présenter autant de motions qu'il le veut dans le temps à sa disposition.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): J'invoque le Règlement.

Le président: Oui, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Je crois que l'on se montre ici extrêmement impoli. De toute évidence, mes collègues ne veulent pas entendre des témoignages qui sont cruciaux pour notre comité et font donc tout ce qu'ils peuvent pour interrompre nos travaux.

Nous recevons aujourd'hui des experts internationaux. Nos collègues semblent souhaiter que la séance tourne au cirque. Selon moi, ils devraient faire montre d'un minimum de respect envers le Comité, leurs collègues et ces représentants de la communauté internationale qui ont pris le temps de comparaître devant le Comité pour discuter de l'enjeu le plus pressant pour notre pays.

Je trouve simplement déplorable que les bloquistes et les conservateurs essaient de faire un grand cirque de tout cela.

Le président: Monsieur Maloney.

M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec M. Angus quant au résultat souhaitable, bien que je n'aurais pas exprimé les choses de la même manière.

Dans la foulée de ce qu'il vient de faire valoir, je vais proposer l'ajournement du débat de sorte que nous puissions poursuivre les échanges avec les témoins que nous accueillons.

Le président: Nous allons maintenant entendre M. Simard.

M. Larry Maguire: Monsieur le président.

Le président: J'ai une liste d'intervenants et je dois donner la parole à M. Simard, qui sera suivi de M. Anandasangaree, avant que nous revenions à vous, monsieur Maguire.

M. James Maloney: C'est une motion dilatoire. Elle ne peut pas faire l'objet d'un débat, monsieur le président. Il faut mettre aux voix dès maintenant ma motion d'ajournement du débat.

Le président: Oui. Je suis désolé, mais cela m'a échappé. J'étais en train de recevoir des indications sur un autre sujet.

Vous avez raison. Il s'agit d'une motion dilatoire.

Tous ceux qui sont en faveur de l'ajournement du débat à ce sujet?

(La motion est adoptée)

Le président : Nous pouvons maintenant revenir à nos témoins.

• (1620)

M. Larry Maguire: Monsieur le président, n'est-il pas vrai qu'aucun membre du Comité n'a levé sa main à l'écran? Parmi les députés ici présents, quatre ont voté en faveur de la motion d'ajournement et cinq contre.

Le président: J'ai vu que les mains de M. Chahal et de Mme Jones étaient levées en faveur de l'ajournement du débat.

Faut-il que nous reprenions...

M. Charlie Angus: Il faudrait qu'il conteste la décision de la présidence. La motion a déjà été mise aux voix. On ne peut pas voter deux fois.

M. Larry Maguire: C'est bien. Poursuivons.

Le président: Nous allons donc passer au prochain intervenant.

Monsieur Maloney, vous avez six minutes.

M. James Maloney: Merci, monsieur le président.

Je veux seulement remercier nos témoins.

Contrairement à ce que semblent indiquer nos derniers échanges, nous formons un groupe très agréable, animé par un bon esprit de camaraderie. Je vous suis reconnaissant pour le temps que vous nous consacrez aujourd'hui.

Monsieur Anderson, je vais d'abord m'adresser à vous.

Je dois vous dire que vos observations préliminaires m'ont quelque peu déconcerté. J'ai trouvé pour le moins un peu sévère que vous avanciez que le Canada ne fait pas montre d'un leadership véritable. Vous citez à l'appui de cette affirmation notre flotte de véhicules et différents autres facteurs.

Êtes-vous en train de nous dire qu'il n'y a aucune chance que le Canada puisse atteindre les cibles fixées, comme le 1,5 °C, ou plutôt qu'il n'y a aucune chance que nous y parvenions si nous n'impo-

sons pas un plafonnement en cessant toutes les activités de production d'ici 2034, comme je crois vous l'avoir entendu mentionner?

M. Kevin Anderson: Je ne fais qu'exposer ce que la physique nous apprend. Nous avons un budget carbone qui nous vient du GIEC, et je ne parle bien sûr pas uniquement du Canada. Il en va de même de tous les pays bien nantis qui sont de grands émetteurs, étant à l'origine d'environ 60 % du total des émissions. Ils doivent tous cesser la production d'ici 2034, mais aussi prendre les moyens pour la réduire de 75 % d'ici 2030, sans quoi nous allons rater la cible de 1,5 °C.

Il n'y a pas vraiment de jugement personnel qui entre dans cette analyse. C'est en fait une simple question de mathématiques et de sciences. C'est notre situation actuelle. Il faut se réjouir du premier rapport du GIEC produit en 1990, mais nous n'avons rien fait dans les 30 années qui se sont écoulées depuis, si ce n'est de regarder nos émissions augmenter. Le Canada n'est pas le seul pays à blâmer, mais il faut bien avouer que les émissions canadiennes sont de 27 % supérieures à leur niveau de 1990. Nous avons...

M. James Maloney: Pour revenir à ma question, est-ce que vous nous dites qu'aucun nouveau projet ne devrait être approuvé et que toutes les activités de production devraient être interrompues d'ici 2034? Est-ce bien ce que vous recommandez?

M. Kevin Anderson: Si le Canada veut donner suite aux engagements pris auprès du G7 et avec l'accord de Paris en limitant la hausse à 1,5 °C, il doit cesser toutes ses activités de production pétrolière et gazière d'ici 2034, et n'entreprendre aucun nouveau projet. Cela ne vaut pas uniquement pour le Canada. C'est partout dans le monde qu'il faut renoncer aux nouveaux projets pour le pétrole, le charbon et le gaz...

M. James Maloney: Je ne vais pas vous demander de vous prononcer sur les répercussions qu'une telle mesure aurait pour notre économie, car ce serait, il faut bien le dire, une question purement pour la forme.

M. Kevin Anderson: Eh bien...

M. James Maloney: Je regrette de devoir vous interrompre, mais je dispose de très peu de temps.

Je vais me tourner vers nos autres témoins.

Partagez-vous le point de vue pessimiste de M. Anderson, ou estimez-vous plutôt que le Canada a une chance réaliste d'atteindre ces cibles au moyen des mécanismes déjà en place ou grâce à d'autres solutions que vous pourriez proposer?

Je vais peut-être d'abord demander à M. Fong de répondre, car il semble être le plus optimiste du groupe.

M. Francis Fong: Je ne crois pas personnellement que cela soit chose possible, mais je préférerais entendre à ce sujet les experts étrangers qui ont pris la peine de se joindre à nous.

M. James Maloney: D'accord. Je comprends.

Monsieur Merk, pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? À la lumière de ce que M. Anderson nous a dit concernant les transports, votre domaine d'expertise, convenez-vous avec lui que les cibles ne peuvent pas être atteintes?

M. Olaf Merk: Dans le secteur des transports, nous avons cherché à déterminer les mesures à prendre pour pouvoir atteindre ces objectifs. On en est ainsi arrivé à un ensemble de politiques très ambitieuses qu'il faut absolument mettre en oeuvre. J'ai d'ailleurs déjà mentionné certains des éléments nécessaires à cette fin.

Il est par exemple primordial d'instaurer une tarification très substantielle pour le carbone, mais cela demeure possible.

• (1625)

M. James Maloney: Merci.

Vous avez indiqué que le transport du pétrole et du gaz compte pour le tiers du trafic maritime. Je présume que c'est à l'échelle planétaire. Vous avez ajouté que ce transport devait être inclus dans les calculs pour la tarification du carbone.

Je suppose que c'est ce que vous proposez pour l'ensemble de la planète, car le Canada ne peut agir seul à ce chapitre.

M. Olaf Merk: C'est bel et bien le tiers du trafic mondial. Je faisais valoir qu'il fallait considérer la circulation maritime liée au pétrole et au gaz transportés à destination des ports canadiens ou en partance de ces ports. C'est un élément qui devrait être pris en compte dans le plafonnement qui est envisagé. C'est ce que je proposais étant donné qu'il sera très difficile à court terme d'en arriver à un mécanisme mondial de tarification du carbone pour le transport maritime.

M. James Maloney: Merci.

Ai-je bien compris, monsieur Merk, que vous ne croyez pas à la pertinence d'un plafonnement de la production, et que nous devrions plutôt chercher à instaurer un plafonnement des émissions?

M. Olaf Merk: Je ne pense pas connaître assez bien l'industrie pétrolière et gazière pour me prononcer quant à savoir s'il est préférable de plafonner la production ou les émissions dans ce secteur. Je parlais simplement de la situation pour les transports.

M. James Maloney: D'accord.

Comme il ne me reste que quelques secondes, je vais demander à M. La Camera s'il a des commentaires en réponse à ma question.

Pensez-vous que la cible peut être atteinte par le Canada compte tenu de ce qui se passe actuellement ou par l'entremise de mesures qui ne vont peut-être pas aussi loin que ce que propose M. Anderson?

M. Francesco La Camera: Il va de soi que je ne fais pas de politique. Selon moi, il y a deux éléments qu'il convient de bien préciser.

Premièrement, pour respecter l'accord de Paris, il faut agir sans tarder pour infléchir les tendances que nous sommes à même d'observer. Sans cela, comme nous allons l'indiquer dans le rapport sur les perspectives mondiales que nous publierons dans deux semaines, nous risquons fort de ne pas atteindre la cible de 1,5 °C à l'échelle mondiale. Cet objectif nous échappe de plus en plus. C'est un constat planétaire.

Deuxièmement, si je puis me permettre un commentaire concernant le Canada, je ne pense pas que votre pays soit en position d'atteindre son objectif pour que la hausse soit limitée à 1,5 °C. Cela serait vraiment catastrophique. J'estime que le Canada est l'un des pays qui pourraient vraiment montrer la voie à suivre pour atteindre la cible de 1,5 °C. Nous explorons actuellement avec le Canada les possibilités d'innovation écologique en essayant de favoriser une mise en commun des idées. Personne n'a encore parlé aujourd'hui de l'hydrogène vert. Je pense que c'est l'un des sujets qui devraient être à l'ordre du jour. Ce n'est pas une simple mesure à considérer parmi toutes celles qui pourraient être mises en place. Selon moi, l'hydrogène vert pourrait devenir pour le Canada l'outil le plus efficace pour l'électrification des processus jusqu'à l'utilisation finale.

J'aurais aussi quelques brefs commentaires concernant le captage...

Le président: Je dois vous interrompre, car nous n'avons malheureusement plus de temps. Nous devons passer au prochain intervenant, mais je vais d'abord vous permettre de conclure très brièvement.

M. Francesco La Camera: [*Inaudible*] il n'y a pas d'avenir.

Pour ce qui est de la captation et de la séquestration du carbone, il existe certaines possibilités. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il nous faut obtenir des résultats avant 2030 et que la mise en place d'un système semblable exige un certain nombre d'années, sans compter que les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous. Nous faisons cependant valoir, et c'est ce que je crois également, que dans certaines circonstances, la captation et la séquestration du carbone peuvent devenir un instrument de transition pour mettre l'hydrogène sur le marché aux fins du verdissement d'une économie largement tributaire des combustibles fossiles.

M. James Maloney: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Simard pour une période de six minutes.

[*Français*]

M. Mario Simard: Merci, monsieur le président.

J'aimerais simplement réitérer aux témoins que j'ai le plus grand respect pour eux, contrairement à ce que quelqu'un affirmait un peu plus tôt, et que la démarche que j'ai faite ne visait pas à leur faire perdre leur temps, loin de là. Tout le monde était informé de cette motion. Bref, passons à autre chose.

J'aimerais poser une brève question à M. Anderson.

M. Bruno Detuncq est venu nous parler des stratégies de captation et de séquestration du carbone. Il nous a dit non seulement que c'était difficilement réalisable sur le plan technique, mais qu'il y avait aussi des dangers sur le plan environnemental. De plus, il disait que la littérature positive sur le captage, l'utilisation et le stockage du CO₂, ou CUSC, venait principalement de gens qui étaient très près du secteur gazier et pétrolier.

J'aimerais donc savoir ce que pense M. Anderson de ces technologies, dans l'avancement de ses recherches et de sa réflexion.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Kevin Anderson: Je crois que les stratégies de captation et de séquestration du carbone ont un rôle à jouer dans l'élimination des émissions attribuables aux procédés, surtout pour le ciment. Dans le secteur des combustibles fossiles, on y a recours depuis 20 ou 30 ans pour retarder la prise de mesures concrètes. Selon le Global CCS Institute, les activités mondiales de captation et de séquestration du carbone se chiffrent actuellement à 7 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Cela représente 0,02 % des émissions totales de gaz carbonique à l'échelle planétaire. Cette stratégie n'a donc produit que très peu de résultats jusqu'à maintenant. En outre, suivant le modèle établi par l'Institut, elle ne devrait permettre, même en 2030, la captation et la séquestration que d'environ 0,1 % des émissions mondiales de gaz carbonique.

Si nous souhaitons vraiment respecter nos budgets carbone et prendre au sérieux ce que nous dit la physique concernant un réchauffement maximal de 1,5 °C, voire de 2 °C, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour la mise en œuvre de cette technologie. De plus, sans que cela soit véritablement dangereux, il y a des émissions considérables liées au cycle de vie d'une technologie semblable. Ce n'est donc pas un mécanisme carboneutre, et je pense qu'il faut donc également...

[Français]

M. Mario Simard: Je vous remercie, monsieur Anderson.

Je n'ai pas beaucoup de temps, alors je voudrais vous poser une petite question très rapidement.

Certaines personnes sont venues présenter ici l'idée qu'il ne fallait pas plafonner la production, mais plutôt les émissions. Or nous avons entendu des témoins nous dire que c'était un mythe de penser qu'on pouvait arriver à des résultats en plafonnant uniquement les émissions, et non la production.

Pouvez-vous nous dire de façon claire s'il est nécessaire, selon vous, de plafonner la production?

[Traduction]

M. Kevin Anderson: Je crois qu'il est nécessaire de plafonner la production tout en exerçant un contrôle sur les émissions attribuables à l'utilisation des combustibles fossiles.

[Français]

M. Mario Simard: Je vous remercie beaucoup de votre réponse claire et précise.

J'aimerais maintenant poser une question à M. La Camera.

Vous avez parlé de la biomasse durable, de l'hydrogène vert et vous avez dit que nous avons besoin d'un changement draconien.

Je vous ferai remarquer que, dans la politique canadienne en matière d'hydrogène, il n'est pas indiqué que l'on doit favoriser un type d'hydrogène ou un autre. J'ai l'impression que le gouvernement canadien va tenter de mettre l'accent sur l'hydrogène bleu avec une stratégie de captation de carbone, ce qui, on le sait, n'est peut-être pas tout à fait approprié.

J'aimerais que vous nous parliez de l'hydrogène vert.

Selon vous, le gouvernement devrait-il favoriser un type d'hydrogène dans le cadre du soutien financier qu'il va apporter à cette filière?

[Traduction]

M. Francesco La Camera: Ce n'est pas à moi de vous dire ce que le Canada devrait faire, mais nous sommes d'avis que, dans les pays dont l'économie est largement tributaire des combustibles fossiles, les mécanismes de captation et de séquestration du carbone pourraient servir d'instruments de transition pour réduire les émissions du secteur des hydrocarbures. Il ne fait cependant aucun doute que l'hydrogène vert représente la meilleure option à moyen et à long terme. Ce n'est pas seulement vrai pour le Canada, mais aussi pour tous les pays du monde. En outre, la production d'hydrogène à partir de sources renouvelables procure une plus grande indépendance aux pays qui doivent compter en grande partie sur le pétrole et le gaz pour leurs systèmes énergétiques.

À court terme, je pense que l'on pourrait avoir recours à la captation et à la séquestration du carbone dans certaines circonstances,

mais l'hydrogène vert serait selon nous la seule solution viable à moyen et à long terme. Je parle ici de la situation mondiale, et pas seulement du Canada.

[Français]

M. Mario Simard: Vous dites qu'il faut favoriser l'hydrogène vert. Quelle est la meilleure façon de le faire? Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre en ce sens?

Vous avez parlé de la biomasse durable, mais vous n'avez pas donné plus de détails sur cette question. J'aimerais vous entendre aussi à ce sujet.

[Traduction]

M. Francesco La Camera: La biomasse durable pourrait être une option, car l'utilisation combinée de la biomasse et des mécanismes de captation et de séquestration du carbone est l'une des stratégies pouvant permettre d'en arriver à des émissions négatives. Cela pourrait être l'une des façons de réduire plus rapidement les émissions elles-mêmes. Il y a des régions du monde où la biomasse pourrait être utilisée dans une optique de développement durable en contribuant considérablement à la réduction des émissions.

● (1635)

[Français]

M. Mario Simard: Pensez-vous que la biomasse puisse être utilisée dans la production d'hydrogène?

[Traduction]

M. Francesco La Camera: Pas vraiment. Je parle de la production d'hydrogène à partir de sources renouvelables comme le soleil, le vent et l'eau. C'est ce que nous préconisons.

Le président: Merci, mais nous n'avons plus de temps.

C'est maintenant au tour de M. Angus qui dispose de six minutes.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président.

Un grand merci à nos témoins.

Monsieur Anderson, votre rapport est plutôt bouleversant. Trois jeunes me l'ont envoyé en me demandant si j'en avais pris connaissance. J'y perçois un sentiment d'urgence, tout comme dans le récent rapport du GIEC, un sentiment d'urgence que vous regrettez sans doute de ne pas retrouver au Canada. Je vous invite donc à assister à la version parlementaire du film de Netflix *Déni cosmique*, avec des accents bien canadiens, à la différence près que nous voyons venir cette comète depuis 20 ans en nous répétant sans cesse que nous pouvons reporter l'échéance.

Vous nous dites que, même avec ce sentiment d'urgence, et même si nous prenons toutes les mesures envisagées, nous n'avons que 50 % des chances d'atteindre la cible de 1,5 °C. Que va-t-il se passer si nous n'y parvenons pas?

M. Kevin Anderson: Chaque fraction de degré compte. Si nous ne nous en tenons pas à une augmentation de 1,5 °C, nous subirons d'autres répercussions. Pour être clair, une augmentation de 1,5 °C ne représente pas un seuil sécuritaire. En effet, c'est un seuil incroyablement dangereux pour une grande partie de la population mondiale, en particulier dans certaines des régions les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète. Nous constatons déjà les effets d'une augmentation de 1 °C, même dans certaines régions du Canada et d'autres régions nordiques de la planète. Si nous ne parvenons pas à nous en tenir à 1,5 °C, nous pourrions atteindre 1,6 °C ou 1,7 °C. Chaque fraction de degré augmentera les répercussions et le risque de voir apparaître ces autres impacts, que certaines personnes appellent des points de basculement. Nous devons donc faire tout en notre pouvoir pour ne pas dépasser 1,5 °C.

Malheureusement, jusqu'à présent, et depuis près d'un tiers de siècle, nous n'avons pratiquement rien fait d'autre que de regarder les émissions augmenter. Nous nous dirigeons vers une température beaucoup plus élevée.

M. Charlie Angus: Je vous remercie.

J'habite dans le Nord du Canada, où une température de -45 °C est normale en hiver, mais en été, nous faisons face à des incendies dévastateurs, c'est-à-dire des incendies de forêt d'une intensité effroyable. Les gens sont inquiets au sujet de ces conditions météorologiques.

Je tiens à ajouter que mon collègue libéral pensait que vous étiez un peu méchant lorsque vous avez dit que le Canada n'avait pas fait preuve de leadership, mais notre propre commissaire à l'environnement vient de publier un rapport dans lequel il qualifie notre pays de mouton noir à l'échelle internationale en raison de notre incapacité à prendre des mesures contre les émissions.

La Régie de l'énergie du Canada prévoit une augmentation d'un million de barils par jour dans les années à venir, avec une légère diminution d'ici 2050, mais on nous dit que tant que tout est exporté à l'étranger, rien de tout cela ne sera comptabilisé dans notre bilan de carbone.

Pouvons-nous absorber une augmentation d'un million de barils par jour d'ici 2050 tout en assurant à nos enfants un avenir viable?

M. Kevin Anderson: Pas si vous pensez que les règles de la physique sont réelles.

M. Charlie Angus: Il est certain que de nombreux lobbyistes pensent le contraire, selon moi. Nous avons demandé aux intervenants de l'Association canadienne des producteurs pétroliers comment ils allaient s'y prendre pour atteindre nos objectifs climatiques. Ils ont répondu que leur solution consistait à augmenter considérablement la production pour les pays de l'hémisphère Sud.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que notre premier ministre s'est rendu à la COP26, où il a fait une grande annonce au sujet d'un plafond des émissions, et nous étudions donc ce plafond. Nous venons d'apprendre que le ministre de l'Environnement a reporté cette mesure d'au moins une année supplémentaire.

Compte tenu de l'augmentation des émissions et des plans visant à augmenter la production, et compte tenu du fait que certains de mes collègues des autres partis pensent que la guerre en Ukraine nous donnera une excellente occasion d'augmenter considérablement la production, et compte tenu de l'urgence des conclusions de votre rapport, est-il logique de repousser ce plafond des émissions pendant un certain temps?

M. Kevin Anderson: Je dirais que la situation actuelle, c'est-à-dire la situation en Ukraine et son impact sur les prix du pétrole, ainsi que d'autres facteurs, démontre que nous aurions dû mettre en place un plafond des émissions il y a longtemps. Si nous étions passés aux énergies renouvelables, la volatilité des prix ne serait pas aussi prononcée aujourd'hui. L'idée selon laquelle nous allons nous engager à produire encore plus de combustibles fossiles ne semble pas du tout tenir compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons réellement.

En ce moment même, nous avons besoin d'une gestion immédiate de la demande pour ceux d'entre nous qui utilisent la plus grande partie de notre énergie, et nous devons rapidement déployer les énergies renouvelables. Il faut adopter une approche qui combine la gestion de la demande et les énergies renouvelables, et non revenir au siècle dernier en disant que nous allons trouver plus de pétrole et de gaz.

Nous devons tenir compte des données scientifiques et des principes de la physique, car au bout du compte, le climat se moque de nos politiques à court terme, de nos stratégies machiavéliques et de nos manipulations comptables. Il ne s'intéresse qu'aux molécules de CO₂, et cela relève de la science.

• (1640)

M. Charlie Angus: J'aimerais maintenant aborder la situation internationale, car vous êtes de l'autre côté de l'océan et un peu plus près de la Russie, et donc plus dépendants du pétrole et du gaz russes, que nous aimerions tous pouvoir arrêter afin de freiner la machine de guerre de M. Poutine.

Yaroslav Demchenkov, le sous-ministre ukrainien de l'Énergie, vient de lancer un appel international pour que l'on n'abandonne pas les objectifs de décarbonisation. Il supplie la communauté internationale de ne pas se laisser entraîner dans cette course au pétrole, mais d'arrêter la machine de M. Poutine en appliquant les objectifs de décarbonisation. C'est le gouvernement ukrainien qui le dit.

Comment est-il possible, dans un contexte européen, d'opérer un changement radical afin de pouvoir arrêter la machine de guerre de M. Poutine tout en atteignant nos objectifs en matière de décarbonisation?

M. Kevin Anderson: À mon avis, si nous prenions cela au sérieux, nous envisagerions d'appliquer la gestion de la demande. C'est une question de rationnement. Quelle que soit la façon dont nous l'abordons, un bilan de carbone est, par définition, une question de rationnement, mais nous n'avons pas encore réduit le nombre de personnes qui conduisent de très grosses voitures et qui voyagent en première classe ou en classe affaires. Il n'y a eu aucun rationnement de ce côté.

Au Royaume-Uni, des gens doivent maintenant choisir entre se nourrir ou chauffer leur logement, car les personnes qui produisent la plus grosse partie des émissions — les 10, 20 ou 30 % de la population qui se trouvent dans les régions riches du monde — poursuivent leurs activités comme si de rien n'était.

Si nous voulons sérieusement tenter de limiter les importations russes, nous devons envisager immédiatement d'appliquer la gestion de la demande. C'est une méthode beaucoup plus efficace que la recherche d'énergies renouvelables ou de nouveaux gisements de pétrole. Ensuite, nous devons également mettre en valeur les énergies renouvelables.

La combinaison de ces deux éléments constitue un cadre stratégique qui profite d'un certain soutien intellectuel, et cela nous évite de nous limiter encore une fois à la production accrue de combustibles fossiles.

Le président: Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Je tiens à remercier chacun de nos témoins. Un grand nombre d'entre vous ont dû composer avec un décalage horaire difficile, et nous vous sommes donc reconnaissants des efforts que vous avez déployés pour participer à la réunion. Nous vous remercions sincèrement.

J'aimerais également vous inviter, si vous avez des commentaires, des idées ou des renseignements supplémentaires à nous communiquer, à soumettre un mémoire écrit supplémentaire d'un

maximum de 10 pages que vous pourrez envoyer à la greffière. Je crois que chacun d'entre vous s'est déjà entretenu avec elle pour organiser la réunion d'aujourd'hui. Les membres du Comité seraient très heureux d'entendre tout autre commentaire que vous souhaitez formuler au sujet de la discussion d'aujourd'hui.

Cela dit, nous allons maintenant mettre fin à la séance publique, prendre un moment pour quitter la salle et nous réunir à huis clos, afin d'examiner l'ébauche d'un rapport que nous avons rédigée plus tôt.

Je vous remercie beaucoup.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>